

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2010 B 04110

Numéro SIREN : 528 556 806

Nom ou dénomination : ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 17169



J. CAUSSE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes titulaire
91, avenue de l'Arrousaire
BP 80622
84031 Avignon Cedex

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes titulaire
26, boulevard Saint Roch
BP 278
84011 AVIGNON CEDEX 1

**Exemplaire
GREFFE**

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

—
SAS au capital de 9 241 720 €
Siège social : 1 Rue du Dr Zamenhof
13016 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 528 556 806

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux Associés de la société,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS relatifs à l'exercice le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 3.3.5 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison, réalisées par la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations ;

- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan 31 mars 2023 s'établit à 14 868 k€, font l'objet d'un test de dépréciation conformément à ce que mentionne la note 3.3.1.1 de l'annexe ;
- La provision pour indemnités de départ à la retraite qui s'élève à 2 384 k€ est déterminée selon les modalités mentionnées dans la note 4.12.2 de l'annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Comité Stratégique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Comité Stratégique.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

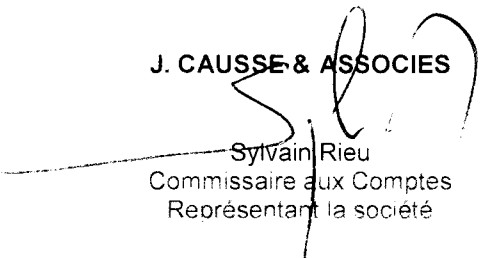
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

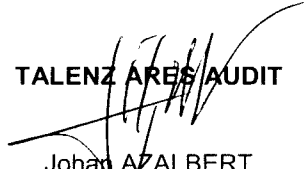
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Avignon, le 28 juillet 2023
Les Commissaires aux Comptes

J. CAUSSE & ASSOCIES


Sylvain Rieu
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

TALENZ ARÈS AUDIT


Johan AZALBERT
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Bilan consolidé

Actif	2023.03	2022.03
Capital souscrit non appelé	-	-
Immobilisations incorporelles	15 548	13 848
<i>(Dont Ecart d'acquisition)</i>	14 868	13 124
Immobilisations corporelles	3 366	2 714
Immobilisations financières	1 467	866
Titres mis en équivalence	2	-
Total actif immobilisé	20 383	17 428
Stocks et en-cours	6 176	2 316
Créances clients et comptes rattachés	71 096	47 477
Autres créances et comptes de régularisation	14 183	11 077
Disponibilités et VMP	16 517	17 433
Total actif circulant	107 973	78 303
Total actif	128 356	95 731
Passif	2023.03	2022.03
Capital	9 242	9 442
Primes	851	851
Réserves	3 654	7 756
Réserve de conversion groupe	6 678	2 482
Résultat de l'exercice	4 761	2 462
Subventions	-	-
Capitaux propres (part du groupe)	25 186	22 994
Intérêts minoritaires	786	272
Capitaux propres totaux	25 972	23 266
Provisions pour risques et charges	3 728	3 907
Emprunts et dettes financières	25 175	17 255
Dettes fournisseurs	27 959	23 950
Autres dettes et comptes de régularisation	45 522	27 354
Total des dettes	98 656	68 558
Total passif	128 356	95 731

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2023.03	2022.03
Chiffre d'affaires	171 075	126 043
Autres produits d'exploitation	5 066	1 377
Total des produits d'exploitation	176 141	127 420
Achats consommés matières premières et marchandises	-29 159	-22 207
Charges externes	-67 954	-46 136
Charges de personnel	-66 701	-51 195
Impôts et taxes	-2 182	-1 795
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 984	-1 110
Autres charges d'exploitation	-937	-238
Total charges d'exploitation	-168 916	-122 681
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	7 225	4 738
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	7 225	4 738
Produits financiers	1 178	535
Charges financières	-1 640	-725
Résultat financier	-463	-190
Charges et produits exceptionnels	673	-294
Impôt sur les résultats	-2 490	-1 673
Résultat net des sociétés intégrées	4 946	2 582
Résultat des sociétés mises en équivalence	-3	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 942	2 582
Intérêts minoritaires	181	119
Résultat net (part du groupe)	4 761	2 463

COMMISSARIAT AUX COMPTES
 TALENZARES
 AUDIT

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		2023.03	2022.03
OPERATIONS D'EXPLOITATION	RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	4 946	2 582
	Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	-247	-75
	Dotations et reprises sur amortissements et provisions	378	627
	Plus et moins values de cession	637	272
	Impôts différés	130	207
	Variations nettes des intérêts courus	7	-1
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT des Sociétés Intégrées	5 850	3 612
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variations des stocks	-2 328	-277
	Variations des créances clients et autres débiteurs	-24 485	-14 396
	Variations des fournisseurs et autres créditeurs	20 185	12 466
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 629	-2 207
	Flux net de trésorerie lié à l'activité	-778	1 405
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-2 046	-1 464
	Cessions, réductions d'immobilisations	397	329
	Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie	-3 627	-344
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 276	-1 478
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Dividendes versés par la société mère	-2 002	-1 001
	Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	-97	-65
	Augmentation (réductions) de capital	-602	-
	Subventions d'investissements reçus	234	-
	Emissions d'emprunts	9 454	3 736
	Remboursements d'emprunts	-3 543	-2 670
	Frais émissions d'emprunts	-	-
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 445	-0
	Incidence de la variation des taux de change	0	2
	VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	-2 609	-71
	Trésorerie d'ouverture	15 899	15 969
	Trésorerie de clôture	13 289	15 899

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	CAPITAUX PROPRES
Situation à la clôture de l'exercice 2021.03	9 442	851	10 686	618	21 598	321	21 919
Affectation du résultat de l'exercice 2021.	-	-	618	-618	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-1 001	-	-1 001	-66	-1 067
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-11	-11
Variation de périmètre	-	-	-56	-	-56	-92	-148
Variation des taux de change	-	-	-8	-	-8	-	-8
Résultat 2022.03	-	-	-	2 462	2 462	119	2 581
Autres mouvements	-	-	-1	-	-1	-	-1
Situation à la clôture de l'exercice 2022.03	9 442	851	10 239	2 462	22 994	272	23 266
Affectation du résultat de l'exercice 2022.03	-	-	2 462	-2 462	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-2 002	-	-2 002	-97	-2 099
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-200	-	-	-	-200	-	-200
Variation de périmètre	-	-	-370	-	-370	430	60
Variation des taux de change	-	-	4	-	4	-	4
Résultat 2023.03	-	-	-	4 761	4 761	181	4 942
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Situation à la clôture de l'exercice 2023.03	9 242	851	10 333	4 761	25 186	786	25 972

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
 AUDIT

Annexe aux comptes consolidés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros

Sommaire de l'annexe aux comptes consolidés

1.	Faits majeurs	11
1.1.	Faits majeurs de l'exercice	11
1.2.	Evènements postérieurs à la clôture	11
2.	Activité(s) et périmètre	12
2.1.	Activité(s)	12
2.2.	Organigramme au 31 mars 2023	12
2.3.	Entités consolidées	13
2.4.	Entités exclues du périmètre de consolidation	13
2.5.	Variations de périmètre	13
2.6.	Sorties de périmètre	14
2.7.	Restructurations internes	14
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	15
3.1.	Référentiel comptable	15
3.2.	Modalités de consolidation	15
3.2.1.	Méthodes de consolidation	15
3.2.1.1.	<i>Élimination des opérations intragroupes</i>	15
3.2.2.	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	15
3.3.	Méthodes et règles d'évaluation	16
3.3.1.	Immobilisations incorporelles	16
3.3.1.1.	<i>Écarts d'acquisition</i>	16
3.3.1.2.	<i>Évaluation des immobilisations incorporelles</i>	16
3.3.1.3.	<i>Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles</i>	16
3.3.2.	Immobilisations corporelles	17
3.3.3.	Contrats de crédit-bail et contrats assimilés	17
3.3.4.	Immobilisations financières	17
3.3.5.	Stocks et travaux en-cours	17
3.3.6.	Créances et dettes	17
3.3.7.	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	17
3.3.8.	Impôts sur les bénéfices	17
3.3.9.	Provisions pour risques et charges	18
3.3.10.	Méthodes de conversion des opérations en devise	18
3.3.11.	Engagements de retraite et prestations assimilés	18
4.	Notes sur les postes du bilan	19
4.1.	Immobilisations incorporelles	19
4.1.1.	Écarts d'acquisition	20
4.2.	Immobilisations corporelles	21
4.3.	Immobilisations financières	22

COMMISSARIAT AUX COMPTES
 TALENZARES
 AUDIT

4.4.	Titres mis en équivalence	22
4.5.	Stocks et en-cours	22
4.6.	Clients et comptes rattachés	22
4.7.	Autres créances et comptes de régularisation	23
4.8.	Dépréciations sur actifs circulants	23
4.9.	Trésorerie active	23
4.10.	Composition du capital social	23
4.11.	Provisions pour risques et charges	24
4.11.1.	Récapitulatif	24
4.11.2.	Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées	24
4.12.	Emprunts et dettes financières	25
4.12.1.	Nature et échéances des emprunts et dettes financières	25
4.12.2.	Variation des emprunts et dettes financières	25
4.13.	Fournisseurs et autres dettes	25
5.	Postes du compte de résultat	26
5.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	26
5.2.	Autres produits d'exploitation	26
5.3.	Achats consommés matières premières et marchandises	26
5.4.	Charges externes	27
5.5.	Charges de personnel	27
5.6.	Dotations aux amortissements et provisions	27
5.7.	Résultat financier	28
5.8.	Résultat exceptionnel	28
6.	Impôt sur les sociétés	29
6.1.	Déficits fiscaux non activés	29
6.2.	Preuve d'impôt	30
7.	Autres informations	31
7.1.	Engagements hors bilan	31
7.1.1.	Engagements donnés	31
7.1.2.	Engagements reçus	31
7.2.	Effectif moyen	31
7.3.	Honoraires des commissaires aux comptes	31
8.	Informations sectorielles	32
8.1.	Ventilation des immobilisations	32
8.2.	Répartition du chiffre d'affaires	32
8.3.	Ventilation du résultat net (part du Groupe)	32
9.	Parties liées	33
9.1.	Transactions	33
9.2.	Dirigeants	33

COMMISSARIAT AUX COMPTES
 TALENZARES
 AUDIT

1. Faits majeurs

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Le 29 avril 2022, la société Parlym SAS a acquis 88,89% de la société Industrie Services International (ISI) contre 4 890 K€.

Successivement, les 9 septembre 2022 et 25 novembre 2022, les associés d'Asymptote PM ont décidé d'une réduction de capital d'un montant 112 K€. Cette double opération de réduction de capital social entraîne une augmentation du contrôle de Parlym SAS sur Asymptote PM de 85,99 à 91,12% (+5,13%).

Le 26 octobre 2022, la société Parlym Consulting a apporté une branche complète et autonome d'activité à Parlym Engineering, dans le cadre d'un apport partiel d'actif (APA).

Le 07 novembre 2022, la société Parlym Engineering (ex-De Viris) a fusionné avec la société Sud Est Calcul, dans le cadre d'une fusion-absorption.

Le 14 novembre 2022, la société mère Engineering Finance Partners (EFP) a décidé de réduire son capital social d'un montant de 200 K€, afin de le ramener de 9 442 K€ à 9 242 K€, par rachat par la société de 20 045 actions.

1.2. Evénements postérieurs à la clôture

Au cours de l'exercice prochain, il est prévu une fusion entre les sociétés EAT et TBAI.

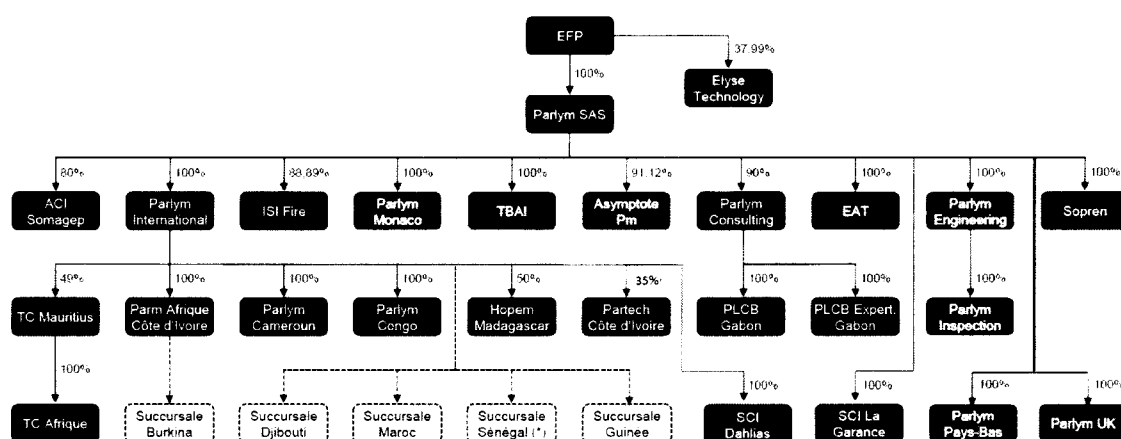
Aucun autre événement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

L'activité du groupe s'articule autour de l'ingénierie et les études de projets industriels.

2.2. Organigramme au 31 mars 2023



(*) Existé en cours de formation

COMMISSARIAT AUX COMPTES
 TALENZARES
 AUDIT

2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	Siège Social	N° Siren	Méthode de consolidation 2023.03	Méthode de consolidation 2022.03	% contrôle 2023.03	% contrôle 2022.03	% intérêt 2023.03	% intérêt 2022.03
Engineering and Finance Partners (	Marseille - France	528.556.806	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
Parlym SAS	Marseille - France	400.131.116	IG	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Parlym International SAS	Marseille - France	348.497.769	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	99,99%
Sopren SARL	Marseille - France	317.809.630	IG	IG	99,98%	99,98%	99,97%	99,97%
Parlym Engineering	Marseille - France	071.803.795	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym Inspection	Marseille - France	488.047.390	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
La Garantie SCI	Marseille - France	443.395.876	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Dahlias SCI	Marseille - France	518.868.013	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
TBAI	Tassin-la-Demi-Lune - France	434.385.498	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
EAT	Suresnes - France	383.195.021	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
ACI Somagep	Chaponnay - France	404.442.063	IG	IG	79,98%	85,15%	79,98%	85,14%
Parlym Consulting	Gelos - France	514.789.353	IG	IG	90,98%	92,50%	90,98%	92,50%
Asymptote PM	Rueil-Malmaison - France	508.196.839	IG	IG	91,10%	86,00%	91,10%	85,99%
ISI Fire	Fère-en-Tardenois - France	520.184.078	IG	N/A	88,88%	N/A	88,88%	N/A
Parmafrique	Abidjan - Côte d'Ivoire		IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Partech Côte d'Ivoire	Abidjan - Côte d'Ivoire		MEE	N/A	35,00%	N/A	34,99%	N/A
Trouvay and Cauvin Afrique	Abidjan - Côte d'Ivoire		IP	IP	49,00%	49,00%	48,99%	48,99%
TC Mauritius	Ebène - Île Maurice		IP	IP	49,00%	49,00%	48,99%	48,99%
Parlym Cameroun	Douala - Cameroun		IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
PLCB Gabon	Port Gentil - Gabon		IG	IG	100,00%	100,00%	90,98%	92,50%
PLCB Expertise Gabon	Port Gentil - Gabon		IG	N/A	100,00%	N/A	90,98%	N/A
Parlym Congo	Pointe-Noire - République du Congo		IG	N/A	100,00%	N/A	99,99%	N/A
Hopem Madagascar	Antananarivo - Madagascar		IP	IP	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Parlym Monaco	Monaco - Monaco		IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parlym UK			IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym Pays-Bas			IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

La société Elyse Technology n'est pas consolidée, conformément à l'article L 233-19 II 2° du code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

2.5. Variations de périmètre

Comme mentionné précédemment, l'exercice 2022 a été caractérisé par plusieurs opérations.

Acquisition d'Industrie Services International (ISI) :

Le 29 avril 2022, la société Parlym SAS a acquis 88,89% de la société Industrie Services International (ISI) contre 5 137 K€. Un écart d'acquisition pour 1 426 K€ a été constaté en consolidation.

L'intégralité des actifs et passifs d'ISI a été intégré au 31 mars 2023. Le compte de résultat a été repris au 8/12^{ème} des comptes annuels établi pour la clôture du 31 décembre 2022, en sus du compte de résultat établi pour la situation trimestrielle du 31 mars 2023.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

Réduction de capital d'Asymptote PM :

Successivement, les 9 septembre 2022 et 25 novembre 2022, les associés d'Asymptote PM ont décidé d'une réduction de capital d'un montant 112 K€. La différence entre le prix de rachat (329 K€) et la valeur nominale de la totalité des actions rachetées (112 K€), soit 217 K€ a été imputée sur le poste "Autres réserves".

Cette double opération de réduction de capital social entraîne une augmentation du contrôle de Parlym SAS sur Asymptote PM de 85,99 à 91,12% (+5,13%), d'où la nécessité calculer un complément d'écart d'acquisition sur Asymptote PM. Ce dernier s'élevant à 276 K€.

2.6. Sorties de périmètre

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

2.7. Restructurations internes**Fusion entre Parlym Engineering et Sud-Est Calcul :**

Par acte sous seings privés, du 07 novembre 2022, entre la société Parlym Engineering (ex-De Viris) et la société Sud Est Calcul, un contrat de fusion a été conclu entre les deux sociétés. Parlym Engineering absorbant Sud Est Calcul. La fusion a été réalisé avec effet différé au 31 décembre 2022.

L'objectif de cette fusion doit permettre de restructurer le groupe de sociétés existant, simplifier l'organisation administrative et réduire les coûts de gestion de l'ensemble formé.

Apport partiel d'actif entre Parlym Consulting et Parlym Engineering :

Par acte sous seings privés, du 26 octobre 2022, entre la société Parlym Engineering (ex-De Viris) et la société Parlym Consulting, un contrat d'apport partiel d'actif a été conclu entre les deux sociétés. Parlym Consulting apportant une branche complète et autonome d'activité à Parlym Engineering.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de réorganisation du Groupe et doit permettre à Parlym Consulting de se recentrer sur son activité à l'international pour laquelle elle dispose d'une renommée et d'une notoriété importante.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe EFP sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Le règlement comptable ANC 2020-01 est appliqué depuis le 01/01/2021.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 mars 2023. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe EFP assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.4 "entités exclues du périmètre de consolidation").

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.2.1.1. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

3.2.2. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 mars 2023, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés SCI Dahlias, SCI La Garance, Sopren, Hopem Madagascar, Parlym Pays-Bas, Parlym UK, PLCB Expertise Gabon, TC Afrique et TC Mauritius qui sont consolidées sur la base de

bilans arrêtés au 31 décembre 2022, d'une durée de 12 mois.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire/Référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	4.3.3
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	4.3.9
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	3.3.5

3.3.1. Immobilisations incorporelles

3.3.1.1. Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre la prise d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.

L'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé et l'écart d'acquisition négatif au poste « provisions pour risques et charges ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition Actif.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition Actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement n° 2020-01, §231-10 *Période d'évaluation*, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

3.3.1.2. Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.1.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	N/A
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

3.3.3. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.3.4. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

3.3.5. Stocks et travaux en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode CUMP : « Coût Unitaire Moyen Pondéré ».

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition, en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au prix d'achat un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

Les travaux en cours sont évalués au coût de revient direct selon la méthode de l'avancement, au poste « Produits constatés d'avance » au passif. Les états financiers et les coûts de structure ne sont pas intégrés dans la valorisation des en-cours. Seuls les coûts directs de production composés de sous-traitance technique, coûts salariaux de production et de déplacement des salariés, sont incorporés au coût de revient.

3.3.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.3.8. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC 2020.01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Le nouveau règlement ANC 2020.01, impose l'inclusion des impôts différés passifs dans le poste « Autres Dettes ».

3.3.9. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels.

3.3.10. Méthodes de conversion des opérations en devise

Les opérations en devise sont converties selon la méthode du cours de clôture.

Les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture. Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen.

Les différences de conversions sont enregistrées en écart de conversion dans les capitaux propres.

3.3.11. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

La provision est comptabilisée directement dans les comptes sociaux de certaines sociétés (sociétés africaines).

Pour les autres du groupe, elle fait l'objet d'une comptabilisation en consolidation.

4. Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	2022.03	Augmentation s	Diminutions	Variations de périmètre	2023.03
Ecart acquisition positif	15 680	-	-	1 744	17 424
Conces.. brevets & licences	1 364	194	-43	65	1 580
Autres immob.incorporelles	1 172	88	-	-	1 259
Total valeurs brutes	18 217	282	-43	1 809	20 264
Amort.écarts acquisition	-2 556	-	-	-	-2 556
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	-1 119	-162	33	-53	-1 300
Amort./déprec. autres immob.incorp.	-694	-165	-	-	-860
Total Amts, dép. et prov.	-4 369	-327	33	-53	-4 716
Ecart acquisition positif	13 124	-	-	1 744	14 868
Conces.. brevets & licences	246	32	-10	12	281
Autres immob.incorporelles	477	-78	-	-	399
Immobilisations incorporelles (net)	13 848	-46	-10	1 756	15 548

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

4.1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits en comptes sociaux sont annulés en consolidation.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
 TALENZARES
 AUDIT

4.1.2. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Ecart d'acquisition	2022.03	Autres variations	Variation de périmètre	2023.03
ACI	1 509	-	-78	1 432
PARMAFRIQUE	315	-	-	315
ASYMPTOTE PROJECT MANAGEMENT	5 180	-	276	5 456
PARLYM ENGINEERING	343	11	-	354
EAT	2 285	-	-	2 285
ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS	293	-	-	293
I.S.I. FIRE	-	-	1 426	1 426
PARLYM SAS	1 840	-	-	1 840
PARLYM INTERNATIONAL SAS	4	-	-	4
PARLYM INSPECTION	9	-	-	9
PARLYM CONSULTING	3 211	-	119	3 330
SUD EST CALCUL SARL	11	-11	-	-
SOPREN SARL	16	-	-	16
TBAI	455	-	-	455
TROUVAY AND CAUVIN AFRIQUE	75	-	-	75
TC MAURICIUS	135	-	-	135
Total valeur brutes	15 680	-	1 744	17 424
DÉPRÉCIATION ÉCARTS ACQUISITION	2022.03	Autres variations	Variation de périmètre	2023.03
PARMAFRIQUE	-165	-	-	-165
PARLYM ENGINEERING	-107	-11	-	-117
EAT	-928	-	-	-928
ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS	-162	-	-	-162
PARLYM SAS	-911	-	-	-911
PARLYM INTERNATIONAL SAS	-4	-	-	-4
PARLYM INSPECTION	-9	-	-	-9
SUD EST CALCUL SARL	-11	11	-	-
SOPREN SARL	-16	-	-	-16
TBAI	-34	-	-	-34
TROUVAY AND CAUVIN AFRIQUE	-75	-	-	-75
TC MAURICIUS	-135	-	-	-135
Total dépréciations et provisions	-2 556	-	-	-2 556
ECARTS D'ACQUISITION	2022.03	Autres variations	Variation de périmètre	2023.03
ACI	1 509	-	-78	1 432
PARMAFRIQUE	149	-	-	149
ASYMPTOTE PROJECT MANAGEMENT	5 180	-	276	5 456
PARLYM ENGINEERING	237	-	-	237
EAT	1 358	-	-	1 358
ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS	131	-	-	131
I.S.I. FIRE	-	-	1 426	1 426
PARLYM SAS	929	-	-	929
PARLYM CONSULTING	3 211	-	119	3 330
TBAI	421	-	-	421
TROUVAY AND CAUVIN AFRIQUE	-0	-	-	-0
Total valeurs nettes	13 124	-	1 744	14 868

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
 AUDIT

4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Immobilisations corporelles	2022.03	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	2023.03
Terrains	128	-0	-	70	198
Constructions	1 650	6	-	558	2 214
Constructions - CB LLD	773	-	-	-	773
Install. & mat.indust.	287	82	-30	136	474
Autres immob.corporelles	3 606	645	-196	75	4 129
Immob.corporelles en cours	-	88	-	-	88
Avces/immob.corporelles	35	16	-35	-	16
Total valeurs brutes	6 478	837	-261	839	7 891
Amort./déprec. constructions	-975	-112	-	-60	-1 148
Amort.constructions - CB LLD	-599	-17	-	-	-616
Amort./déprec. matériels & équip.	-153	-67	15	-91	-297
Amort./déprec. autres immo.corp.	-2 037	-476	97	-49	-2 465
Total amts, dép. et prov.	-3 764	-672	111	-201	-4 525
Terrains	128	-0	-	70	198
Constructions	675	-106	-	498	1 067
Constructions - CB LLD	174	-17	-	-	157
Install. & mat.indust.	136	15	-16	44	178
Autres immob.corporelles	1 567	169	-100	25	1 664
Immob.corporelles en cours	-	88	-	-	88
Avces/immob.corporelles	35	16	-35	-	16
Immobilisations corporelles (net)	2 714	165	-150	638	3 366

4.3. Location financement

Les crédits-bails immobiliers sont retraités. Les autres contrats de location-financement ne le sont pas compte-tenu de leur caractère non-significatif (inférieur à 30 K€).

En k€	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette N	Valeur nette N-1
Terrains				
Constructions	773	-616	157	174
Installations, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Total	773	-616	157	174

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

4.4. Immobilisations financières

Immobilisations financières	2022.03	Augmentations	Diminutions	Autres variations*	Variations de périmètre	2023.03
Participations financières	928	547	-509	-290	-	676
Créances rattach.particip.	21	-44	-	19	-	-5
Dépôts et cautionnements versés	609	282	-240	0	25	676
Total valeurs brutes	1 558	785	-749	-272	25	1 346
Prov.participations financières	-688	-284	503	-	-	-469
Immobilisations financières (dépréciations)	-688	-284	503	-	-	-469
Participations financières	240	263	-7	-290	-	207
Créances rattach.particip.	21	-44	-	19	-	-5
Dépôts et cautionnements versés	609	282	-240	0	25	676
Immobilisation financières	870	501	-247	-272	25	877

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

4.5. Titres mis en équivalence

Les titres des entités mises en équivalence se composent exclusivement de la société Partech Côte d'Ivoire.

4.6. Stocks et en-cours

Stocks	2022.03	Variations	Variations de périmètre	2023.03
Valeurs brutes				
Stock en-cours product.biens	59	1 106	1 065	2 229
Stock en-cours product.serv.	543	138	-	681
Stock marchandises	1 854	1 069	468	3 391
Total	2 456	2 313	1 533	6 301
Provisions et dépréciations				
Prov.stock marchandises	-140	15	-	-124
Stocks et encours (dépréciations)	-140	15	-	-124
Valeurs nettes				
Stock en-cours product.biens	59	1 106	1 065	2 229
Stock en-cours product.serv.	543	138	-	681
Stock marchandises	1 714	1 084	468	3 266
Total	2 316	2 328	1 533	6 176

4.7. Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Clients et comptes rattachés	Échéances				2023.03	2022.03
	Brut	- 1 an	+ 1 an	Provision		
Créances clients et comptes rattachés	72 231	72 231	-	-1 135	71 096	47 477
Total	72 231	72 231	-	-1 135	71 096	47 477

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur comptable.

Clients & comptes rattachés	Brut	Provision	2023.03	Brut	Provision	2022.03
Clients et comptes rattachés	72 231	-1 135	71 096	48 757	-1 280	47 477
Total	72 231	-1 135	71 096	48 757	-1 280	47 477

4.8. Autres créances et comptes de régularisation

Autres créances et comptes de régularisation	Brut	Provision	2023.03	Brut	Provision	2022.03
Avances et aptes versés / commandes	64	-	64	40	-	40
Actifs d'impôt différé	736	-	736	859	-	859
Fournisseurs débiteurs	1 616	-	1 616	164	-	164
Créance d'impôt exigible	367	-	367	465	-	465
Cptes courants débiteurs	169	-	188	375	-56	319
Créances diverses	4 750	-	4 750	3 203	-	3 203
Total Autres créances	7 703	-	7 722	5 106	-56	5 050
Charges constatées d'avances	6 403	-	6 403	6 027	-	6 027
Comptes de régularisation actif	58	-	58	-0	-	-0
Total	14 164	-	14 183	11 133	-56	11 077

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.9. Dépréciations sur actifs circulants

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations et provisions sur actif circulant	2022.03	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	2023.03
Prov.cptes courants déb. C	-56	22	-2	56	-1	19
Total	-56	22	-2	56	-1	19

4.10. Trésorerie active

	Brut	Provision	2023.03	Brut	Provision	2022.03
Valeurs mob. - autres titres	5	-	5	5	-	5
Disponibilités	16 512	-	16 512	17 428	-	17 428
Total	16 517	-	16 517	17 433	-	17 433

4.11. Composition du capital social

Au 31 mars 2023, le capital social se compose de 924 172 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

Le 14 novembre 2022, suivant acte constatant la décision unanime des associés, la société mère a décidé de réduire son capital social d'un montant de 200 450 €, afin de le ramener de 9 442 170 € à 9 241 720 €, par rachat par la société de 20 045 actions.

4.12. Provisions pour risques et charges

4.12.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques et charges	2022.03	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	2023.03
Provisions pour pensions et retraites	2 963	249	-828		2 384
Provisions pour risques	844	541	-317	31	1 097
Provisions pour Garanties		293	-340	193	146
Provisions pour Contrats déficitaires & Perts de change	100				100
Total	3 907	1 082	-1 485	224	3 728

4.12.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Concernant les régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés conformément à la recommandation ANC n°2013-02 « Engagements de retraite et avantages similaires » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèse d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans plafonné à 60 ans pour les sociétés africaines ;
- Turn-over : estimé en fonction des statistiques de sorties de la DARES pour le secteur d'activité le plus proche ;
- Table de mortalité : INSEE TD 2004/2006
- Taux actualisation :
 - 3,50 % à 4,10 % pour les sociétés françaises ;
 - 3,5 % pour les sociétés africaines ;
- Taux augmentation salaires : 1,5 %
- Convention collective : convention propre à chaque entité

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

4.13. Emprunts et dettes financières

4.13.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Dettes financières	2022.03	Augmentations	Diminutions	Variations nettes	Variations de périmètre	2023.03
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 580	9 458	-3 557	-	280	21 761
Intérêts courus sur emprunts	18	8	-2	-	-	24
Total emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	15 597	9 466	-3 559	-	280	21 785
Autres emprunts et dettes financières diverses	123	0	15	-	24	161
Total autres emprunts et dettes financières diverses	123	0	15	-	24	161
Int.courus/solde créd.banque	1	-	-	1	2	3
Solde créditeurs de banque	1 533	-	-	1 691	-	3 224
Découverts bancaires	1 534	-	-	1 692	2	3 228
Total	17 255	9 467	-3 544	1 692	306	25 175

4.13.2. Variation des emprunts et dettes financières

Dettes financières	2022.03	2023.03	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 580	21 761	4 110	15 576	2 075
Intérêts courus sur emprunts	18	24	24	-	-
Total emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	15 597	21 785	4 134	15 576	2 075
Autres emprunts et dettes financières diverses	123	161	-	161	-
Total autres emprunts et dettes financières diverses	123	161	-	161	-
Int.courus/solde créd.banque	1	3	3	-	-
Solde créditeurs de banque	1 533	3 224	3 224	-	-
Total concours bancaires courants et intérêts courus	1 534	3 228	3 228	-	-
Total	17 255	25 175	7 362	15 737	2 075

4.14. Fournisseurs et autres dettes

Fournisseurs et comptes rattachés	2023.03	2022.03
Dettes fournisseurs	27 959	23 950
Total	27 959	23 950

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Autres dettes et comptes de régularisation	2023.03	2022.03
Dettes sur immobilisations	302	109
Avances et acomptes reçus sur commandes	8 476	2 757
Dettes fiscales diverses et sociales	21 365	17 874
Comptes-courants créditeurs	10	370
Dettes diverses	464	394
Impôt différés Passifs	139	132
Total autres dettes	30 755	21 636
Comptes de régularisation passif	14 767	5 717
Total	45 522	27 353

L'ensemble des dettes est d'échéance inférieure à un an.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires	2023.03	2022.03
Société Activité France	141 548	74 015
Sociétés Acitivité International	29 496	51 990
Holdings	-	-
SCI	30	38
Total Chiffre d'affaires	171 074	126 043

5.2. Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	2023.03	2022.03
Autres Produits	530	218
Production Stockée	1 303	185
Subventions d'exploitation	129	77
Reprises d'amortissements et provisions	1 031	457
Transfert de charges	2 073	440
Total	5 066	1 377

5.3. Achats consommés matières premières et marchandises

Achats consommés matières premières et marchandises	2023.03	2022.03
Achats consommés matières premières et marchandises	-28 233	-22 584
Variation de stocks Marchandises	1 071	379
Achats de MP et autres approvisionnements	-1 997	-1
Variation de stocks MP et autres approv	0	-20
Total Achats consommés	-29 159	-22 226

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

5.4. Charges externes

Charges externes	2023.03	2022.03
Achats de sous-traitance	-33 611	-21 900
Achats n.stockés mat.& fourn.	-1 440	-1 124
Sous-traitance	-10 297	-5 207
Location	-3 957	-3 194
Charges locatives	-243	-184
Entretien et réparations	-1 473	-1 063
Primes d'assurance	-916	-688
Divers services extérieurs	-92	-53
Personnel intérimaire	39	-410
Personnel extérieur	196	-688
Honoraires	-3 642	-2 169
Publicité, relations publiques	-337	-216
Transports	-1 248	-4 530
Déplacemt. missions. récept.	-9 439	-3 747
Postes et telecoms	-396	-309
Services bancaires & ass.	-889	-471
Divers autres services ext.	-209	-166
Autres charges d'exploitation	-937	-238
Charges externes	-68 891	-46 356

5.5. Charges de personnel

Charges de personnel	2023.03	2022.03
Rémunération du personnel	-49 369	-36 953
Charges sociales	-16 830	-14 017
Participation des salariés	-502	-225
Total	-66 701	-51 195

5.6. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotations aux amortissements et dépréciations	2023.03	2022.03
Dot.amort.immobilisations	-1 014	-833
Dot.amort.immos CB et LLD	-17	-17
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	-699	-122
Dot.prov.immobilisations	-3	0
Dot.prov.actif circulant	-250	-137
Total	-1 984	-1 110

5.7. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier	2023.03	2022.03
Différences positives de change	476	228
Autres Intérêts et Produits assimilés	43	308
Reprises sur provisions et transferts de charges	658	-1
Produits financiers	1 178	535
Dotations financières aux amortissements et prov.	-441	-281
Intérêts et charges assimilées	-876	-366
Différences négatives de change	-313	-87
Autres charges financières	-9	8
Charges financières	-1 640	-725
Résultat financier	-463	-190

Les reprises sur provisions financières sont constituées d'une reprise sur dépréciation de titres hors groupe (503 K€), de reprises lié à des écarts de conversion (99 K€) et d'une reprise sur dépréciation de compte courants hors groupe (56 K€).

Les dotations sur provisions financières sont composées d'une dotation sur dépréciation de titres hors groupe (284 K€) et de dotations liés à des écarts de conversion (157 K€).

5.8. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel	2023.03	2022.03
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	123	72
Produits exceptionnel sur opération de capital	61	248
QP de subv.virée au résultat	70	0
Reprises exceptionnelles	744	463
Total des produits exceptionnels	998	783
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-161	-220
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-19	-520
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	-145	-337
Total des charges exceptionnelles	-325	-1 077
Charges et produits exceptionnels	673	-294

Les produits exceptionnels sont principalement constitués par la reprise de la provision pour indemnité de départ en retraite (699 K€), dont 511 K€ pour Parlym Engineering.

Les charges exceptionnelles comprennent, elles, des dotations pour indemnité de départ en retraite (145 K€), dont 113 K€ pour Asymptote PM.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

6. Impôt sur les sociétés

Charges d'impôts	2023.03	2022.03
Impôts sur les sociétés	-2 361	-1 466
Impôts différés	-130	-207
Impôts sur les résultats	-2 490	-1 673

6.1. Ventilation de l'imposition différée par nature

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Impôt différé actif	2022.03	2023.03
Différence temporaire	126	131
Reports fiscaux déficitaires	42	29
Indemnités de départ à la retraite	736	597
Frais d'acquisition de titres	13	18
Total	917	774

Impôt différé passif	2022.03	2023.03
Crédit Bail	-43	-39
Provisions réglementées	-70	-72
Juste valeur actifs amortissables	-76	-68
Total	-190	-179

Impôts différés	Mars 2022	Mars 2023
Impôts différés - actif	859	736
Impôts différés - passif	132	139
Solde net d'impôt différé	728	598

6.2. Déficits fiscaux non activés

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

6.3. Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	2023.03
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 942
<i>Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.</i>	3
<i>Neutralisation des dot. & reprise Amorts sur EA</i>	-
Résultat net des sociétés intégrées	4 946
Impôts sur les résultats (1)	-2 490
<i>Résultat net avant impôts</i>	<i>7 436</i>
Impôt théorique au taux en vigueur, 25% (2)	-1 859
Différence d'impôt (1) - (2)	-631

	2023.03
Différences permanentes social	-139
Différences permanentes consolidation	-226
Utilisation déficits non activés précédemment	
Autres décalages	-259
ID non activés s/ déficits de l'exercice	-10
Décalage de résultat - 1er trimestre 2023	-126
Différence de taux d'impôt social (IS étranger)	129
Total	-631

COMMISSARIAT AUX COMPTES
 TALENZ ARES
 AUDIT

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements donnés

	2023.03	2022.03
Parlym SAS - Nantissements de titres	17 352	12 462
Parlym SAS - Garanties et cautions	11 500	3 000
Engagements donnés	28 852	15 462

7.1.2. Engagements reçus

	2023.03	2022.03
Parlym SAS - Garantie d'actifs et de passifs Asymptote (1)	851	851
Parlym SAS - Garantie d'actifs et de passifs ISI (2)	734	
Engagements reçus	1 585	851

(1) La société Parlym SAS a reçu une garantie d'actifs et de passifs (GAP) plafonnée à une indemnisation globale représentant 15% du prix des actions d'Asymptote cédées, soit un montant de 851 K€. Cette garantie est plafonnée à 50 K€ pour les éventuels préjudices se rapportant à la société Asymptote Africa.

(2) La société Parlym SAS a reçu une garantie d'actifs et de passifs (GAP) plafonnée à 734 K€. La GAP ne pourra être mise en jeu qu'à condition que le montant global des sommes dues au titre de ladite garantie excède un montant de 20 K€.

7.2. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	2023.03	2022.03
Effectif moyen total	1 030	743

7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 89 K€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2023 (contre 69 K€ au 31 mars 2022).

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

8. Informations sectorielles

8.1. Ventilation des immobilisations

en K€	2023.03	%	2022.03	%
Holdings	27	1%	54	2%
SCI	1 007	25%	1 078	31%
Sociétés Activité France	2 487	61%	1 686	49%
Sociétés Activité International	524	13%	620	18%
Actif immobilisé	4 045	100%	3 438	100%

8.2. Répartition du chiffre d'affaires

en K€	2023.03	%	2022.03	%
Holdings	0	0%	0	0%
SCI	32	0%	38	0%
Sociétés Activité France	141 548	83%	70 661	56%
Sociétés Activité International	29 496	17%	55 344	44%
Chiffre d'affaires	171 076	100%	126 043	100%

8.3. Ventilation du résultat net (part du Groupe)

en K€	2023.03	%	2022.03	%
Holdings	-251	-5%	-547	-22%
SCI	-9	0%	1	0%
Sociétés Activité France	3 604	76%	2 864	116%
Sociétés Activité International	1 417	30%	145	6%
Résultat net (part Groupe)	4 761	100%	2 463	100%

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT

9. Parties liées

9.1. Transactions

Aucune information n'est à communiquer dans la mesure où les transactions réalisées entre le Groupe consolidé et ses parties liées, au sens d'IAS 24, sont soit exclues de la liste des transactions à mentionner (conventions intragroupe), soit conclues à des conditions normales de marché, soit concernent des opérations non significatives.

9.2. Dirigeants

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction. Elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT